GRAVES ACCUSATIONS À L'ENCONTRE DES PARTIS ISLAMISTES

Le RND évoque des financements qataris et turcs

Grave accusation à l'encontre des partis islamistes algériens que celle proférée hier par Seddik Chihab, membre du bureau politique du RND. «Ils se rendent en Turquie et au Qatar qui leur donnent quelques dollars et reviennent faire la promotion du modèle turc», a-t-il asséné devant des militants et sympathisants du parti réunis à la Maison du peuple à l'occasion de la commémoration du 15e anniversaire de la création du RND.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Si Seddik Chihab n'est pas allé jusqu'à citer expressément les partis islamistes qu'il accuse de bénéficier de financements étrangers, l'allusion est faite, nul doute, au MSP d'Aboudjerra Soltani dont l'affinité avec l'AKP d'Erdogan relève du secret de Polichinelle.

Une affinité que le président du MSP assume au demeurant ouvertement. Il est également de notoriété publique que c'est le même Soltani qui affectionne les déplacements au Qatar. Lors du dernier en date, il a rencontré Al Qaradahoui, le cheikh aux fetwas incendiaires, prêcheur attitré de la chaîne Al Jazeera.

Cela connu, le membre du bureau politique du RND, un des proches collaborateurs d'Ahmed Ouyahia, ne fait pas que dénoncer une accointance, ce qui aurait relevé du quolibet politique comme il s'en commet généralement en phase de campagne, voire de pré-campagne électorale, mais atteste que les partis islamistes perçoivent de l'argent du Qatar et de la Turquie. Une accusation qui, si elle s'avérait fondée, ne devrait pas laisser sans réagir les autorités, tant est que le financements des partis politiques par des parties étrangères est illégal.

Avant qu'il ne lâche cette accusation, Seddik Chihab a pris le soin de dire à voix haute tout le mal qu'il pense du fameux modèle turc que les islamistes travaillent à commercialiser. «Le modèle turc est un islam atlantiste», a-t-il soutenu, comme pour dire que le modèle turc, quand bien même il sert la Turquie, reste un modèle adoubé par l'Otan. Ce qui n'est pas faux, en somme.

Le précédant au pupitre, le porte-parole du RND, Miloud Chorfi, a souligné, lui, que «le tsunami islamiste» que d'aucuns prédisent pour le scrutin législatif du 10 mai prochain relève du «scénario qui n'existe que dans les têtes de ses auteurs».

«Le FIS et le RCD n'auraient pas dû être agréés»

Moins mesuré que Miloud Chorfi, Seddik Chihab a joué en véritable gladiateur politique, assénant des diatribes massues à la fois au FIS dissous et au RCD. «Le courant islamiste est venu d'une manœuvre politicienne qui a visé à frapper la stabilité de l'Algérie», a-t-il dit, poursuivant : «car la Constitution de 1989 interdisait la création de partis politique sur des bases religieuses, identitaires, culturelles ou linguistiques.» Ceci avant que, dans sa flamme discursive, ne fuse cette interrogation lourde de sous-entendus : «Qui a alors permis au FIS et au RCD de prendre leurs agréments ?» Mettre le RCD sur un pied d'égalité avec le FIS dissous est un pas que seul Chihab Seddik a désormais franchi.

Quand la réalité dément le discours

En prenant la parole, Seddik Chihab, ancien syndicaliste affilié à la Centrale syndicale qu'il fut, a qualifié la Maison du peuple, siège central de l'UGTA, de bastion de la justice sociale. «Nous sommes ici dans le bastion de la justice sociale», a-t-il affirmé. Mais que n'a-t-il vu que dans ce bastion de la justice sociale qui abrite l'activité de son parti, des travailleurs, réclamant leurs droits, passent des nuits à grelotter de froid.

Hier encore, ils étaient là, étalés sur des matelas de fortune à espérer que justice leur soit rendue. Dix âmes éprouvées, livrées au froid, desquelles les regards se sont détournés hier.

Pris de fièvre électorale, ni Seddik Chihab ni Miloud Chorfi n'ont eu un geste envers ces «indigents» dans une Algérie décrite par l'un et l'autre comme prospère du fait de la contribution de leur parti à la réussite du programme politique de Bouteflika. «On ne vit pas de slogans», a clamé Chihab Seddik. Difficile de convaincre les grévistes de la Maison du peuple.

S. A. I.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

L'optimisme béat de Djaballah

C'est un Abdallah Djaballah sûr de la victoire de son parti aux élections législatives du 10 mai prochain, qui s'est présenté, ce mardi, face à la presse, pour faire le bilan du congrès constitutif du Front de la justice et du développement (FJD), tenu le 10 février dernier.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - «La victoire ne saura nous échapper, il n'y a aucun doute», c'est ce que le secrétaire général du Front de la justice et le développement a solennellement déclaré, ce mardi, lors d'une rencontre avec la presse, la première après la tenue du congrès constitutif de son nouveau parti.

Une conviction que l'ancien secrétaire général des mouvements Nahda et d'El Islah a tenu à marteler, à deux reprises, comme pour signifier que son nouveau-né est loin de ressembler à la kyrielle de nouveaux partis tous partants pour le prochain rendez-vous électoral et tout aussi optimistes quant à y arracher des résultats probants.

Une certitude que, néanmoins, le candidat malheureux aux présidentielles d'avril 1999 et 2004 a assujettie à une condition : celle de la régularité du scrutin afin, dira-t-il, que les expériences passées empreintes d'une fraude massive ne se reproduisent plus.

Pour justifier son optimisme, Djaballah met en avant le fait que son parti n'est nouveau que par le sigle puisque, dira-t-il, sa composante militante connaît, pour sa quasi-majorité, des années, voire des décennies de militantisme, que ce soit en solo ou sous d'autres chapelles. Ce qui est loin d'être faux avec le ralliement au FJD de beaucoup de militants d'autres partis islamistes.

Ceci dit, et suffisamment rompu à l'exercice politique et aux expériences collectées au fil de ses participations à de précédentes échéances électorales, le secrétaire général du FJD dira que le conseil consultatif du parti a, avant de décider de la participation aux législatives du 12 mai prochain lors de sa toute première réunion après le congrès constitutif, profondément étudié le contexte de ce rendez-vous électoral. Car, pour Djaballah, les réserves quant à la régularité de ces législatives sont nombreuses quoique, affirmera-t-il, il ne doute pas des engagements du président de la République et du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales. A commencer par ce «gonflage» sans pareil du corps électoral qu'il trouve disproportionnel par rapport à l'essor démographique du pays.

Djaballah mettra en avant la norme universelle qui est de l'ordre de 40%, très loin, dira-t-il, des 4 millions nouveaux électeurs, soit 60% de la population du pays dont le ministre de l'Intérieur a fait part. Aussi, il mettra en avant ses réserves quant à la composante de la Commission nationale de surveillance des élections à laquelle il dira préférer des représentants des candidats aux côtés de personnalités nationales connues pour leur intégrité et leur probité.

Djaballah, qui dit faire avec ces données, répondra favorablement à la proposition émise par plusieurs partis en lice, ayant trait à une coordination trans-partisane de surveillance.

Au sujet de l'option de listes communes du camp islamiste initiée par des personnalités de la mouvance, Djaballah recourt au langage diplomatique, affirmant n'avoir pas reçu de sollicitation officielle dans ce sens. Ceci avant de préciser que la diversité est dans la nature même de l'être humain, une diversité dont il s'agira, selon lui, de consolider et de fructifier pour le bien de la collectivité nationale, dans le cadre du système démocratique qu'il dit faire sien.

Et à Djaballah de faire part de ses efforts remontant à l'année 1976 pour la concrétisation de cet objectif d'unification des rangs islamistes.

Comme pour montrer sa bonne foi et l'esprit d'ouverture dont il se réclame, le premier responsable du FJD dira contracter des alliances, si jamais les urnes le placeraient en tête du peloton, en fonction des résultats engrangés par chacun des postulants, indépendamment de l'obédience des uns et des autres.

Il exprimera sa préférence pour le partenariat où chacun, dira-t-il, aura à accomplir une mission bien définie dans un cadre collégial auquel il est redevable. Djaballah, qui affirme avoir déposé ce lundi le dossier d'agrément auprès du département d'Ould-Kablia, dira espérer que ce fameux sésame, qui lui donnera le droit de participer aux législatives du printemps prochain, ne tardera pas. Car, reconnaîtra-t-il, ce sera une contrainte de plus quant à la bonne préparation du parti à cette joute.

Le patron du FJD dira que son parti s'attelle à se préparer sereinement à cette échéance avec l'installation, ce mardi dans l'après-midi, d'une commission d'experts chargée d'élaborer le programme électoral économique du parti, suivie, ce vendredi, par la mise sur pied de la commission nationale du parti chargée des élections. Cette dernière structure aura des démembrements au niveau des wilayas et aura pour mission de récolter et d'étudier les candidatures.

M. K.

SEUIL DES COURS POUR L'EXAMEN DU BAC

La commission de suivi des programmes tranchera en avril

Aucune directive n'a encore été officiellement transmise aux directeurs des établissements scolaires du secondaire concernant la limitation des cours devant être dispensés en perspective de l'examen du bac. Seule la commission chargée de l'avancement des programmes est en mesure de prendre des décisions. Elle ne rendra ses conclusions que le 30 avril prochain.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Syndicats et associations de parents d'élèves sont formels : le ministère de l'Education n'a encore pris aucune mesure en direction des classes de terminale. Le porte-parole du Conseil national des professeurs d'enseignement secondaire et technique est catégorique : les chefs d'établissement n'ont pas été destinataires de directives, encore moins celle portant sur l'annulation de dix leçons pour les classes de terminale.

Messaoud Boudiba indique, en effet, que «la seule partie habilitée à décider du seuil des cours à dispenser est la commission de suivi de l'avancement des programmes. Elle ne se réunira que le 30 avril prochain et c'est à ce moment-là que le seuil sera fixé. Pour le moment, les enseignants ont le souci de rattraper les cours perdus après les intempéries qui ont causé la fermeture de beaucoup d'établissements scolaires».

Un avis partagé par Ahmed Khaled de l'Association nationale des parents d'élèves qui indique également que «pour le moment, les directeurs des lycées n'ont rien reçu. Je pense qu'il s'agit de sondes qui sont ainsi lancées pour tester la réaction de l'opinion, notamment les lycéens et leurs parents». Des élèves et des parents qui sont dans l'expectative, notamment dans les régions ayant le plus souffert des intempéries. Dans certaines wilayas, l'interruption des cours a duré plus de trois semaines. Le retard est alors important et s'avère difficile à rattraper.

Face à une disparité des retards, le ministère de l'Education avait fait savoir que le rattrapage des cours se ferait au cas par cas. Des voix s'étaient élevées pour demander à ce que la première semaine des vacances de printemps soit supprimée pour être mise à profit par les enseignants pour le rattrapage des cours. D'autres avaient proposé de profiter de cette semaine pour programmer les examens du second trimestre. Des propositions auxquelles la tutelle a dit non, maintenant la date des examens et déléguant aux directions de l'éducation à travers les wilayas la responsabilité de mettre en place un programme de rattrapage en fonction du nombre de jours de classe ratés. Les classes d'examens, notamment celles de terminale, sont les plus concernées. L'inquiétude des élèves n'a fait que grandir. Déjà au mois de janvier, un mouvement de protestation avait concerné plusieurs villes du pays. Des lycéens avaient investi les rues et s'étaient rassemblés devant les directions de l'éducation et le ministère de l'Education pour exiger, d'un côté, de connaître le seuil des cours à réviser et, d'un autre, le recul de la date de l'examen du bac. Le département de Benbouzid avait alors accédé à leur première demande en fixant le 10 mai comme date-butoir. Une date qui pourrait être avancée au regard du retard accumulé dans les différentes régions du pays du fait du froid.

N. I.